

06-119

Pour diffusion immédiate  
Le 10 novembre 2006

## **INFRACTION À LA *LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL* : KIRKLAND LAKE GOLD INC. REÇOIT UNE AMENDE DE 100 000 \$**

KIRKLAND LAKE (Ontario) – Kirkland Lake Gold Inc., une société minière de Vancouver qui exploite une mine d'or à Kirkland Lake, a été condamnée le 8 novembre 2006 à payer une amende de 100 000 \$ pour avoir enfreint la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*. L'infraction a causé des blessures mortelles à un travailleur.

Le 14 décembre 2005, une équipe de neuf travailleurs se préparait à déplacer de l'équipement dans un Alimak, une plate-forme utilisée pour transporter du gros équipement ou des personnes entre les niveaux d'une mine. L'un des travailleurs, qui se tenait dans une échelle, tentait de soulever une grille de métal pour permettre de débarquer l'équipement au niveau voulu. C'est alors qu'il a perdu l'équilibre et qu'il a fait une chute de 19,8 mètres (65 pieds) jusqu'au niveau inférieur, pour ensuite tomber dans une ouverture de service et finir sa course 51,8 mètres (170 pieds) plus bas. L'employé est mort de ses blessures sur les lieux de l'accident.

Une enquête du ministère du Travail a révélé que le travailleur ne portait pas de dispositif anti-chute et que l'entreprise n'appliquait aucune procédure écrite concernant l'ouverture des grilles de débarquement ou le déplacement sécuritaire dans l'Alimak lorsque les portes sont ouvertes.

Kirkland Lake Gold Inc. a plaidé coupable, en sa qualité d'employeur, d'avoir négligé son devoir d'information, d'instruction et de supervision afin d'assurer la santé et la sécurité d'un travailleur, comme l'exige l'alinéa 25(2)a) de la Loi.

L'amende a été imposée par M. Alex Spence, juge de paix à la Cour de justice de l'Ontario siégeant à Kirkland Lake. La cour a également imposé la suramende de 25 p.100 qui est prévue par la *Loi sur les infractions provinciales*. La suramende est affectée à un compte spécial du gouvernement provincial qui sert à aider les victimes d'un crime.

-30-

Renseignements :  
Belinda Sutton  
Ministère du Travail  
416 326-7405

Line Forestier  
Avocate de la Couronne  
Direction des services juridiques  
Ministère du Travail  
416 326-7987

Renseignements généraux

**Lieu :** Cour de justice de l'Ontario  
140 Government Road East  
Kirkland Lake (Ontario)

**Juge :** M. Alex Spence, juge de paix

**Date/heure :** Le 8 novembre 2006 à 9 h

**Défendeur :** Kirkland Lake Gold Inc.

**Affaire :** Infraction à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*

*Also available in English*

[www.labour.gov.on.ca](http://www.labour.gov.on.ca)